



Les 4 mai, 17 mai et 7 juin prochains auront lieu les procès en appel de 3 camarades inculpés dans le cadre de la lutte pour la Zad et contre l'aéroport de Notre-Dames-des-Landes.

Ces trois procès font écho à la vague répressive qui frappe actuellement le mouvement social contre la loi travail, avec une vingtaine de personnes rien qu'à Rennes qui sont sous le coup de poursuites judiciaires pour des faits de manifestations.

La manif du 22 février 2014

Les audiences du 4 mai et du 7 juin font suite à la grande manifestation qui a eu lieu à Nantes le 22 février 2014. Dans les deux cas, alors qu'ils ont été arrêtés plusieurs mois après ladite journée, les inculpés nient ce qui leur est reproché — alternativement, « violence sur agent » et « dégradations » — et demandent la relaxe. En première instance, ils ont écopé de 1 an ferme et de 8 mois de sursis. Verdict prononcé sur la base d'images douteuses de personnes masquées et peu reconnaissables. Parce que dans toute cette mascarade, la seule parole « qui compte » et dont « on ne peut douter », c'est celle de la police. C'est donc la situation politique dans son ensemble qui était jugée, celle d'un mouvement fort qui affiche sa détermination à défendre la Zad, et non pas les faits et actes de nos deux camarades.

Le Karnaval pour la Zad et contre l'état d'urgence

Le 17 mai sera jugée en appel une des trois personnes passées en comparution immédiate suite au Karnaval contre l'aéroport qui s'est tenu à Rennes le 6 février 2016. Accusé sans rire pour le fait suivant : avoir jeté une poubelle sur la route alors que le groupe de manifestants où il se trouvait se faisait charger par la brigade anti-criminalité, il a donc été condamné « logiquement » à 7 mois ferme (avec mandat de dépôt) pour « violence en réunion sur agent ». Il est aujourd'hui encore en prison. En réalité, la BAC a littéralement pris en chasse plusieurs groupes de manifestants pour essayer de disperser le cortège, les frappants et arrêtant certains au hasard. Encore une fois, nos camarades n'ont pas été jugés pour ce qu'ils ont fait, aucun délit caractérisé n'est avéré, mais pour avoir eu la malchance d'être arrêté lors d'une manifestation que les pouvoirs ont choisi de punir sévèrement.

*

Si l'on donne ces précisions, ce n'est certainement pas pour nous indigner du fonctionnement de la justice mais parce que, lors de ces procès, nous



comptons bien retourner contre la répression les questions soulevées. Nous défendrons nos camarades en nous appuyant sur des points d'affirmation politique. De la même façon que nous ne laisserons pas la Zad aux bétonneurs, nous continuerons de disputer les rues de notre ville aux logiques marchandes et policières.

Aussi le COMITÉ ZAD DE RENNES invite-t-il à trois rassemblements les 4 mai, 17 mai et 7 juin prochains, à 14h00, place du Parlement à Rennes.

Alors que chaque inculpation est une tentative de diviser le mouvement, nous savons que cette lutte est forte et nous continuerons à nous tenir ensemble: occupant·es, paysan·nes, associations, ami·es.

À partir de nos différences, nous ferons face à cette épreuve pour le mouvement et prenons prétexte de ce moment pour réaffirmer notre attachement à la Zad, dire notre solidarité avec les inculpés, tenir banquet, discuter, et ne pas laisser des personnes être jugées seules quand c'est tout un mouvement qui est visé.

La répression cherche à affaiblir les luttes politiques, que ce soit l'opposition à l'aéroport ou le mouvement social actuel. Exprimer notre solidarité active est une façon d'y faire face tout en renforçant notre détermination.

Comité zad Rennes, avril 2016

